

2011_B027

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Remplacement des portes palières 2ème tranche : Val Saint André - 31 logements à Aix-en-Provence / La Brémone - 27 logements à la Roque d'Anthéron / La Resquiette - 50 logements à la Roque d'Anthéron - Famille et Provence

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

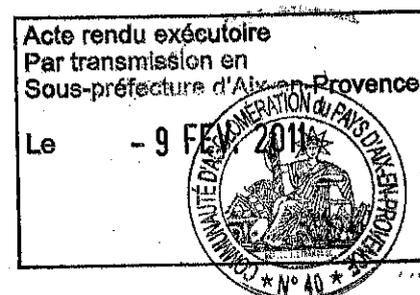
Excusé(s) avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(s) :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Habitat Et Politique De La Ville
Service Financement Du Logement
07_04 DIRHPV_210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FERAUD

Objet : **HABITAT** : Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Remplacement des portes palières 2^{ème} tranche : Val St André - 31 logements à Aix-en-Provence / La Brémone - 27 logements à La Roque d'Anthéron / La Resquiette - 50 logements à La Roque d'Anthéron - Famille et Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de 4 081,58 € pour le remplacement des portes palières sur 108 logements au sein des résidences Val St André à Aix-en-Provence / La Brémone à La Roque d'Anthéron / La Resquiette I et II à La Roque d'Anthéron au titre des aides à la réhabilitation du logement locatif social.

Le Conseil de Communauté a décidé par délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008, de subordonner l'attribution de ses aides au logement social au respect du principe d'éco-conditionnalité et aux règles de majoration relatives aux labels de performance énergétique.

De nouveaux dispositifs de subventions au logement social ont donc été déclarés d'intérêt communautaire au Conseil de Communauté du 15 mai 2009.

Famille et Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre de la réhabilitation pour le remplacement d'une partie des portes palières dans les résidences :

- Val Saint André à Aix-en-Provence : 31 logements sur 250 - mise en location : 1963
- La Brémone à La Roque d'Anthéron : 27 logements sur 42 - mise en location : 1964
- La Resquette I et II à La Roque d'Anthéron : 50 logements sur 59- mise en location : 1965 et 1968

Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre de la politique d'entretien et d'amélioration permanente des logements définie dans le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Famille et Provence. Il représente la 2^{ème} tranche du programme d'intervention sur les portes palières.

Cette intervention thématique permet d'améliorer les logements sur 3 domaines :

- la sécurité
- le confort thermique
- le confort acoustique

Ce programme de travaux n'entraînera pas d'augmentation des loyers.

1 - Val Saint André - 31 logements à Aix-en-Provence :

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A055 s'élève à 1 313,85 €, soit 5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration significative des performances énergétiques.

Plan de Financement prévisionnel :

Prêt CDC	15 766,20 €
Subvention réhabilitation CPA	1 313,85 €
Subvention Conseil Régional	2 627,70 €
Fonds propres	6 569,25 €
TOTAL	26 277,00 €

2 - La Brémone - 27 logements à La Roque d'Anthéron :

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A055 s'élève à 995,38 €, soit 5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration significative des performances énergétiques.

Plan de Financement prévisionnel :

Prêt CDC	11 944,52 €
Subvention réhabilitation CPA	995,38 €
Subvention Conseil Régional	1 990,75 €
Fonds propres	4 976,88 €
TOTAL	19 907,53 €

3 - La Resquiette I et II - 50 logements à La Roque d'Anthéron :

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A055 s'élève à 1 772,35 €, soit 5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration significative des performances énergétiques.

Plan de Financement prévisionnel :

Prêt CDC	21 268,22 €
Subvention réhabilitation CPA	1 772,35 €
Subvention Conseil Régional	3 544,70 €
Fonds propres	8 861,76 €
TOTAL	35 447,04 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Aix-en-Provence	Famille et Provence	Val St André	Route de Nice 13100 Aix-en-Provence	31	26 277,00 €	Réhabilitation (5% du coût des travaux)	1 313,85 €
La Roque d'Anthéron		La Brémone	Rue Charles Gounod 13 640 La Roque d'Anthéron	27	19 907,53 €		995,38 €
La Roque d'Anthéron		Resquiette I et II	Rue F. Mistral/ Av. de la Durance 13 640 La Roque d'Anthéron	50	35 447,04 €		1 772,35 €
TOTAL SUBVENTIONS							4 081,58 €

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération N° 2008-A147 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 déclarant d'intérêt communautaire le principe d'éco-conditionnalité des aides de la CPA en faveur du logement social,

VU la délibération N° 2009-A055 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements sociaux,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant maximum de 4 081,58 € à Famille et Provence,
- **DIRE** que cette subvention est destinée à financer la réhabilitation des logements mentionnés ci-dessus situés à Aix-en-Provence et La Roque d'Anthéron,
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention ci-jointe définissant les modalités de versement de cette aide financière,
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-2042) de la Direction Habitat et Politique de la Ville.



communauté du

PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INNOVATION ET COHESION SOCIALE

Direction Habitat & Politique de la Ville

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence

et

FAMILLE ET PROVENCE

Opération « Remplacement des portes palières tranche 2 »

Val Saint André à Aix-en-Provence

La Brémone à La Roque d'Anthéron

La Resquiette I et II à La Roque d'Anthéron

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération
« Remplacement des portes palières tranche 2 » réalisée par Famille et Provence au titre
des aides à la réhabilitation du logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en
exécution de la délibération du Bureau en date du.....

d'une part,

ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain
COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en
date du

d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la communauté
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Principes d'éco-conditionnalité des aides : délibération N° 2008-A147 du 12
décembre 2008
- Construction neuve : aide forfaitaire au logement : délibération N° 2009-A058 du
15 mai 2009
- Acquisition-amélioration : délibération N° 2009-A056 du 15 mai 2009
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération
« Remplacement des portes palières 2^{ème} tranche » réalisée par Famille et
Provence au titre des aides au logement locatif social pour la réhabilitation de 108
logements situés à Aix-en-Provence et La Roque d'Anthéron.

Article 2 - Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du, la communauté du Pays d'Aix a attribué
une aide d'un montant de 4 081,58 €. Cette aide correspond à l'aide à la réhabilitation,
soit 5% du coût des travaux.

Article 3 - Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 - Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Article 5 - Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence seront effectués au compte ouvert à, sous le n°

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Directeur Général
Alain COURAZIER

Le Président
Maryse JOISSAINS MASINI
Conformément à la délibération N° du Bureau
du 2011

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières -
Logement social d'intérêt communautaire - Remplacement des portes palières 2ème
tranche : Val Saint André - 31 logements à Aix-en-Provence / La Brémone - 27 logements
à la Roque d'Anthéron / La Resquiette - 50 logements à la Roque d'Anthéron - Famille et
Provence

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui
précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

